

II.23a

Le Chef
du Département fédéral
des Postes et des Chemins de fer

Berne, le 26 février 1938.

Monsieur le Conseiller et cher collègue,

Vous vous souvenez de la conversation que nous avons eue, vous et moi, après la séance du Conseil fédéral dans laquelle celui-ci décida de solliciter pour M^r Frötschler l'agrément du gouvernement allemand. Revenant sur ma proposition de présenter au paravant M^r Vallotton, vous m'avez demandé si je croyais qu'il tenait vraiment le langage diplomatique; si tel était le cas, Mon Dieu, vous pourriez peut-être songer à lui pour le poste de Washington, M^r Peter atteignant la limite d'âge en 1939. Vous avez bien voulu, sur mon désir et je vous en remercie encore, m'autoriser

M^r C. Motta
conseiller fédéral
Berne.



à en parler à M^r Valtotto.

L'occasion s'est présentée quelque temps plus tard. Il va de soi que M^r Valtotto ne m'a pas donné de réponse immédiate, il a dû réfléchir. C'est aujourd'hui chose faite et voici sa détermination:

Le poste de Paris l'aurait intéressé; peut-être aussi le poste de Berlin. Mais ni l'un ni l'autre ne lui ont été offerts. Celui de Washington, secondaire à ses yeux, l'attire d'autant moins qu'il ne sera libre qu'au cours de 1939. Il s'agirait donc d'une promesse politique et les parlementaires de 1938 en connaissent l'inanité; il n'entend pas qu'en en articule une seule à son bénéfice.

Il lui paraît préférable que le Conseil fédéral garde toute son indépendance pour désigner, en temps voulu, la personne qui lui paraîtra la plus qualifiée et que lui-même conserve de son côté sa totale indépendance envers le Conseil fédéral. Celui-ci, depuis Baur qu'il travailla à Berne, ne lui avait jamais donné

II.236

Le Chef
du Département fédéral
des Postes et des Chemins de fer

II

la moindre marque de confiance, réservant les honneurs et les charges à ceux qui ébranlent la coalition gouvernementale, non pas à ceux qui s'efforcent de la sauver encore.

Il a, d'ailleurs, exprimé le désir très net - aimant les situations claires - que vous sachiez ce qui précède. C'est la raison pour laquelle je ne suis pas venu à vous faire part de sa seule illumination.

Bien entendu, je suis toujours à votre disposition pour cause.

Croyez, Monsieur le Conseiller et cher Collègue, à mes sentiments bien dévoués.

P. L. C. P. L.